

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-06/28C

---

## Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DES NAPPES DU PLIO-QUATERNAIRE DE LA PLAINE DU ROUSSILLON.

---

L'an deux mille vingt, le 17 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

|  |    |        |              |    |
|--|----|--------|--------------|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil : | 37 |        | Pour :       | 35 |
| En exercice :                            | 37 | Vote : | Contre :     | 0  |
| Présents :                               | 34 |        | Abstention : | 0  |

**Présents :**

Dominique ANDRAULT, Bernard BEAUCOURT, Eliane BERDAGUER, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE

**Absents excusés :**

Jacques FIGUERAS, Thierry SIRVENTE

**Secrétaire de séance**

François BONNEAU

**Date de convocation :**

10 juin 2020

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Les missions de la CLE sont :

- Elaborer le SAGE des nappes Plio-quaternaire de la plaine du Roussillon
- Assurer le suivi de sa mise en œuvre, et de sa révision.

Pour ce faire, elle anime le processus de concertation, définit les axes de travail, débat pour anticiper et résoudre les conflits d'usages.

La CLE est composée de 3 collèges :

- Le collège des collectivités territoriales et des établissements publics (50%)
- Le collège des usagers, riverains et organisations socioprofessionnelles et associatives (25%)
- Le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (25%)

La communauté de communes Sud Roussillon dispose d'un siège.

Le Conseil devra désigner son représentant à la CLE du SAGE.

Le Président propose, Jean-André MAGDALOU.

A défaut d'autre candidature, et ayant obtenu 35 voix, il est déclaré élu.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20200617-2020-06-28C-DE  
Date de télétransmission : 22/06/2020  
Date de réception préfecture : 22/06/2020